

QUAND JE SUIS TEMOIN

Quand je suis témoin d'un contrôle, j'ai le droit d'observer dans un lieu public (rue, métro, gare, parc, centre commercial, parking public, hall d'immeuble etc...), même avec d'autres personnes ; d'enregistrer le contrôle (image et son), de prendre des notes (sms, bloc-notes, etc.) ou de téléphoner ; de demander à l'agent son numéro de matricule RIO. Si les agents des forces de l'ordre me demandent de m'éloigner, il est dans mon intérêt de coopérer.

Je note impérativement

Quand je suis témoin d'un contrôle, je retiens et note aussi rapidement que possible,

après le contrôle, les informations suivantes :

- La date du contrôle
- L'heure du contrôle
- Le lieu du contrôle

Si possible je note

→ L'identité des agents impliqués : le numéro de matricule RIO, le nom, ou toute autre

information qui puisse permettre de les identifier.

-> L'apparence de la personne contrôlée

→ Les coordonnées des autres témoins afin de les contacter

Je note aussi

→ Le contexte (ce qui se passait au moment du contrôle et la description de celui-ci). Le cas

échéant, je note que seules certaines personnes sont contrôlées (par exemple, si les

policiers ne contrôlent que des personnes d'une certaine origine ou apparence physique).

→ Les autres actions liées au contrôle (i.e. palpation, fouille, violences...).

**Ces informations peuvent être des éléments clés
pour agir contre des contrôles au faciès.**

Plus d'info : 06.83.60.58.27

Date

Heure

Lieu

Identité des agents

Apparence de la personne contrôlée

Coordonnées des autres témoins

Contexte

Autres actions liées au contrôle

Ligne dédiée au soutien des victimes et témoins de
contrôles au faciès :
06.83.60.58.27